

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE HIRTZFELDEN

SEANCE DU 03 MAI 2022

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITARD, 1^{er} adjoint au maire

Monsieur le Maire Stéphane SENEZ étant empêché pour raison de santé, Monsieur Christophe BITARD souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 19h05. Avant de procéder à l'énumération des conseillers présents, il informe l'assemblée que Mme Isabelle VALLAT a déposé sa démission le 25 avril 2022 et qu'une copie a immédiatement été envoyée à M. le Préfet. En conséquence, M. Frédéric GOETZ, candidat suivant sur la liste déposé en préfecture lors des dernières élections municipales a immédiatement été installé et convoqué à la séance de ce jour.

Présents : Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Michel SAUVAGEOT, M. Frédéric GOETZ, M. Denis IMHOFF, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, les conseillers.

Absent excusé : M. Stéphane SENEZ, M. Frédéric PROBST, Mme Céline GLAENTZLIN, Mme Marie GOETZ, Mme Myriam NAEGELIN, M. Mathieu LANG

Procuration : M. Stéphane SENEZ à M. Christophe BITARD, M. Frédéric PROBST à Mme Carine PETERMANN, Mme Céline GLAENTZLIN à M. Maurice PLOSKONKA, Mme Marie GOETZ à Mme Tiphonie LUDIERES, Mme Myriam NAEGELIN à M. Michel SAUVAGEOT

Sur proposition de Monsieur Christophe BITARD, M. Maurice PLOSKONKA, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

M. Imhoff informe l'assemblée qu'il enregistre la séance afin de « se souvenir » des échanges.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022
2. Finances (compte-rendu, décisions modificatives, ...)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Marché public de levés topographiques des réseaux sensibles : constitution d'un groupement de commandes
5. Marchés publics d'inspections règlementaires : constitution d'un groupement de commandes
6. Désignation d'un signataire pour un permis de démolir
7. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Hirtzfelden
8. ONF : Etat d'assiette 2023
9. ONF : programme des travaux
10. Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité
11. Informations – Communications

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER intervient au sujet du point n°11 « Vente de l'ancienne école maternelle » de la séance du 29 mars 2022 où elle s'est exprimée en disant qu'une étude de faisabilité et un chiffrage auraient dû être faits.

En réponse, dans le procès-verbal de la séance, M. le Maire l'informe qu'un chiffrage des travaux avait été réalisé.

Mme Sylvie Noto-Suppiger et M. Denis Imhoff n'ont pas connaissance de ce chiffrage. Un courrier a été adressé le 8 avril 2022 à M. le Maire lui demandant de leur adresser ce chiffrage.

A ce jour, le courrier est resté sans réponse et ils réitèrent leur demande.

M. Denis Imhoff conteste la retranscription dans le dernier point « Information – Communication » où il est question de la dissolution de l'Inter société. Il signale que le nom de la présidente ne correspond pas, puisque Mme Zaepfel était trésorière.

Il revient également sur cette dissolution en déplorant ce fait. Une autre solution aurait dû être trouvée pour la maintenir, par la commission Fêtes et Cérémonies par exemple.

M. Christophe Bitard lui explique que l'intersociété n'avait plus d'activité. Qu'à l'origine elle a été créée pour répartir la subvention communale annuelle et pour organiser des manifestations communes.

Aujourd'hui, les associations, sous certaines conditions, perçoivent une subvention de mécénat par Holcim.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 est approuvé à raison de 10 voix pour, 2 voix contre (D. Imhoff et S. Noto-Suppiger) et 2 abstentions (F. Goetz et M. Naegelin par procuration),

Point n°2 – Finances

Néant.

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur Christophe BITARD informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie à M. le Maire par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
24/04/2022	B.C.H.	Déjeuner dansant	Gratuit *

(*) Délibération du 16/11/2021

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Le conseil municipal est également informé que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées :

- l'une, le 23/03/2022 à la demande de Me Fabrice PIN, notaire à Soultz,

- la seconde le 28/03/2022 à la demande de Me Isabelle BOISUMEAU, notaire à Ensisheim,

et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du PLUi	Observation
04/2022	S. 24	P. 404, 406, 407 et 408	37, rue de Fessenheim	1145 m ²	Bâti	UB	
05/2022	S. 3	P. 22	3, rue de Verdun	711 m ²	Bâti	UB	

Point n°4 - Marché public de levés topographiques des réseaux sensibles : constitution d'un groupement de commandes

Dans le cadre du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatifs aux travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques (DT-DICT), la réglementation nécessite de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles dans les unités urbaines depuis 2020 et dans les zones rurales à partir de 2026.

Il est proposé de constituer un groupement de commande pour réaliser les levés topographiques des réseaux sensibles.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité technique et économique et de faire bénéficier de prix et prestation attractifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dont une abstention (M. Naegelin),

- **Approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- **Accepte** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la consultation y relative.

Point n°5 - Marchés publics d'inspections règlementaires : constitution d'un groupement de commandes

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commandes pour les prestations d'inspections règlementaires. Lesdits marchés arrivent à échéance en 2023.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, un groupement de commande paraît intéressant pour ces achats.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité économique et de faire bénéficier de prix et prestation attractifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dont une abstention (M. Naegelin),

- **Approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- **Accepte** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la consultation y relative.

Point n°6 - Désignation d'un signataire pour un permis de démolir

L'assemblée délibérante est informée que M. le Maire est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de démolir qui a été enregistré sous le n° 068 140 22 B0001.

M. Christophe BITARD demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de démolir. Il propose M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (M. Naegelin),

➤ **Décide** de désigner M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint au maire, pour prendre la décision relative au permis de démolir n° 068 140 22 B0001, ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

Point n°7 - Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Hirtzfelden

Le bureau de l'association foncière doit être renouvelé. La chambre d'agriculture a désigné les exploitants agricoles qu'elle souhaite intégrer dans le bureau. Il s'agit de :

Titulaires :

Guy JECKER

Joël JECKER

Christel MULLER

Suppléants :

Vincent BECK

Hervé JECKER

Il appartient également à la commune de désigner les propriétaires fonciers à raison de 3 titulaires et 2 suppléants, le Maire étant membre de droit.

M. Denis Imhoff se manifeste pour informer qu'il souhaiterait intégrer le bureau si les statuts de l'Association foncière le permettent.

Il lui est répondu par la négative, puisque seuls des propriétaires agricoles sont éligibles. Cependant, M. Frédéric Goetz, actuel président de l'AF, l'invite à assister aux séances puisqu'elles sont publiques.

Après délibération, à l'unanimité dont une abstention (M. Naegelin), le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour faire partie du bureau de l'Association Foncière :

Titulaires :

Frédéric GOETZ

François GUTLEBEN

Fernand SCHEBACHER

Suppléants :

LOEWERT François

HASSENFORDER Eric

Point n°8 - ONF : Etat d'assiette 2023

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (courant 2022) ; cet état d'assiettes des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

Pour l'année 2023, l'ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes,

- la parcelle **1_f** sera concernée par des travaux sous futaie,
- les parcelles **30_i** et **31_i** seront concernées par des travaux irréguliers,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité dont une abstention (M. Naegelin),

➤ **Accepte** les propositions de travaux de l'ONF pour 2023.

Point n°9 - ONF : programme des travaux

L'Office National des Forêts nous propose pour l'année 2022 (devis en date du 27/04/2022) :

TRAVAUX PATRIMONIAUX :

- une assistance technique à donneur d'ordre (13% du montant facturé pour les prestations encadrées estimées à 5800 € HT), pour un montant de 754 € HT, comprenant :

- ✓ Le cloisonnement sylvicole (Création ou ouverture pour la vente populaire sur les parcelles 30.i et 31.i) pour un montant de 2400 € HT,
- ✓ L'entretien du parc à grumes du Rotleiblé pour un montant de 400 € HT ;
- ✓ L'entretien du réseau de desserte le long de la RD2 (élagage au lamier avec broyage de branches pour un montant de 3000 € HT.

TRAVAUX D'EXPLOITATION :

- Assistance technique : encadrement de l'exploitation forestière des prestations annexes pour un montant de 70,00 € HT

TRAVAUX DIVERS :

- Opération de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels, pour un montant de 538,32 € HT

- Traitement des lots de bois de chauffage, pour un montant de 600,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité dont une abstention (M. Naegelin),

- **Accepte** les honoraires d'assistance technique pour un montant de 754 € HT
- **Accepte** l'assistance technique des travaux d'exploitation pour un montant de 70 € HT
- **Accepte** le programme des travaux patrimoniaux comprenant les prestations encadrées pour un montant de 5800 € HT
- **Accepte** le programme des travaux divers, pour un montant de 1138,32 € HT

Point n°10 – Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé au conseil municipal de créer du 1er août 2022 au 31 décembre 2022 un poste d'agent contractuel à temps non complet à raison de 2 h/semaine, pour exercer les fonctions de surveillance de bâtiments et espaces communaux, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité dont une abstention (M. Naegelin),

- **Autorise** le Maire à signer le contrat de travail pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 367 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Point n°11 – Informations – Communications

Christophe BITARD, 1^{er} adjoint

Opération géraniums et terreaux : appel aux volontaires pour la distribution de 16h à 18h ? Carine Petermann et Maurice Ploskonka chapotent l'opération. Thierry Demmel et Christophe Bitard se présenteront.

Rappel de la cérémonie de la **Victoire du 8 mai 1945 à 11h15** au monument aux morts.

Réunion le jeudi 27 avril avec la CC Pays Rhin-Brisach concernant **l'évolution des consignes de tri** :

- les consignes de tri vont évoluer en 2023, les usagers seront informés
- Hirtzfelden ne dispose pas à l'heure actuelle d'un nombre suffisant de containers. Il en sera rajouté. D'autres points stratégiques peuvent être proposés. La CCPRB attend une réponse pour le mois de juillet. M. Christophe Bitard propose d'évoquer ce point lors des 4 réunions publiques organisées par quartier de mai à juin.

Les **réunions « Finances »** ont repris à la CCPRB et cette dernière nous informe que notre demande d'intégrer le projet de la vidéosurveillance aux fonds de concours a été accordée.

Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe

Le prochain **conseil municipal des enfants** aura lieu le jeudi 5 mai à 18h.

Un rappel est fait concernant la **visite « Jardinage au naturel »** organisée par la CC Pays Rhin-Brisach le samedi 28 mai à 10h au Dorfplatzlé. Cette animation consistera en une balade de 2h30/3h au sein du village, reposant sur l'observation voire la visite de jardins communaux ou privés. M. Eric Charton présentera les pratiques et partagera des conseils pour la gestion et l'entretien des espaces.

La **chasse aux œufs** organisée le 9 avril à l'arrière de la salle polyvalente s'est bien passée. Elle évoque un bon retour d'expérience et remercie l'APE pour sa participation (vente de boissons et pâtisseries).

M. Denis Imhoff suggère à la commune d'allouer un budget à l'année à la commission jeunesse afin de programmer annuellement des activités ; comme le ciné plein air et demande si cette animation sera réalisée. M. Christophe Bitard prend acte et attend le retour des besoins suite à cette première année de reprise et Mme Tiphonie Ludières répond qu'une manifestation comme le ciné plein air nécessite la participation d'associations pour qu'elle soit rentable.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Le service technique a commencé la tonte des espaces et réalise actuellement des barrières qui seront installées au bout de la rue des Coquelicots, à proximité du terrain de tennis.

Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

Ce mois-ci, réalisation d'un double feuillet pour le bulletin communal au vu des nombreux articles à publier.

Un retour sur l'opération géraniums et terreaux sera fait lors d'un prochain conseil.

M. Christophe BITARD clôt la séance à 20h15.